

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des collectivités territoriales et des élections  
Affaire suivie par : Mme Isabelle OLLAGNIER  
Tél. : 04 92 36 72 38  
Fax : 04 92 36 73 89  
Courriel : [isabelle.ollagnier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:isabelle.ollagnier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
Document : Maires dépliant salon des maires.odt

Digne-les-Bains, le 28 NOV. 2019

LE PRÉFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département  
*en communication à Mesdames les sous-préfètes*

OBJET : Election des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020  
Répertoire électoral unique (REU)

P.J. : 1 dépliant REU – ce qu'il faut retenir  
1 calendrier  
1 proposition de prêt à publier

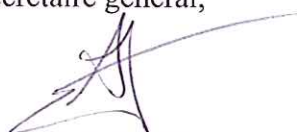
Vous trouverez en pièce jointe le dépliant distribué lors du salon des maires relatif au répertoire électoral unique.

Il présente plusieurs messages relatifs à la gestion des listes électorales en vue des élections municipales :

- un calendrier ;
- un rappel de ce que permet le REU ;
- quelques messages à transmettre aux électeurs concernant leur situation électorale.

Je tiens à attirer particulièrement votre attention sur ce dernier point et je vous remercie de bien vouloir inviter vos électeurs à vérifier leur situation électorale via vos moyens de communications habituels (bulletin municipal et/ou site internet). Je vous joins à cet effet un prêt à publier sur l'inscription sur les listes électorales et la vérification de la situation électorale.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

  
Amaury DECLUDT